



## Requête en exclusion du bulletin n°2

Par **gabriellesolis**, le **08/09/2013** à **19:43**

Bonjour

je souhaiterais avoir des informations concernant l'effacement automatique des peines et/ou condamnations apparaissant sur le bulletin n°2.  
on m'a dit que c'était 5 ans mais je voulais avoir confirmation de personnes compétente.  
merci.

je voulais savoir aussi s'il était possible de faire une demande de requête en exclusion du bulletin n°2 et dans quel cas ce n'est pas possible.

merci pour vos renseignements.

cordialement.